#### -II-

# Artisan d'une chrétienté (1865-1872)

ÈS SON RETOUR dans la vallée du Saint-Laurent (1856), Louis-François Laflèche s'est préoccupé des conditions politiques et sociales nécessaires au maintien de la foi catholique dans un peuple désormais sous domination protestante. La chrétienté, c'est-à-dire l'ordre social chrétien, est le rempart temporel de la vie spirituelle. Aussi, par ses paroles et ses écrits, par ses actes surtout, il galvanise l'âme chrétienne de la nation pour qu'elle mette toute son espérance dans sa fidélité à la divine Providence ; il dénonce et combat les dangers qui risquent de la perdre, et surtout le libéralisme.

Dans la droite ligne de ses efforts sacerdotaux, les sept premières années de son épiscopat – de 1865 à 1872 – le montrent avant tout docteur et artisan d'une chrétienté, héraut du patriotisme catholique et canadien-français. C'est aussi le temps des victoires faciles. A partir de 1872 – réaction libérale – le combat deviendra plus rude. Dans des circonstances de plus en plus douloureuses, il sera le défenseur intrépide de cet idéal – celui du Christ-Roi – jusqu'en 1898, où il mourra sur la brèche, en pleine tournée pastorale.

### Le contexte : une émancipation progressive

Après une période de lente formation sous le régime français, le peuple canadien-français a dû mûrir sa foi dans l'épreuve : la conquête de la Nouvelle-France par l'Angleterre protestante en 1763. Période très dure à cause de la volonté de l'Angleterre d'assimiler la jeune nation par une série de mesures persécutrices. Mais le monstre protestant se heurta à un mur d'airain : pas une seule apostasie pour briguer un poste avantageux.

Après le retour en France d'une partie importante de la noblesse locale, l'Église sauva la nation canadienne-française en entretenant, face à l'occupant, une vie sociale catholique – et française – au niveau paroissial. Elle a, par-là, empêché l'assimilation.

En 1774, l'Angleterre finit par céder, en annulant ses principales lois persécutrices. L'empire protestant se voit forcé de reconnaître dans une certaine mesure l'Église catholique dans son propre sein en accordant un évêque à cette nation farouchement attachée à sa foi. Première victoire d'une véritable Reconquête dont les batailles se dérouleront principalement sur le terrain législatif.

Après l'hérésie protestante, la jeune nation doit affronter le libéralisme radical. Au Canada, il porte un nom bien connu : Louis-Joseph Papineau. Imbu des principes de la Révolution française, ce politicien les promeut comme le moyen d'obtenir l'émancipation politique. Il provoque la *révolte des Patriotes*, soulèvement armé (1837-1838) qui ne fut cependant qu'un feu de paille. Papineau est excommunié par son propre cousin, Mgr Lartigue, premier évêque de Montréal. Sans réel appui populaire, la révolte est écrasée par les troupes anglaises. L'idéologie révolutionnaire survit cependant comme un feu de racines toujours prêt à enflammer le pays.

En attendant, alors que Papineau exilé montrait la ferveur de son « patriotisme » en prônant l'annexion aux États-Unis, les évêques du Québec continuaient leur bras de fer avec le gouvernement anglais :

En 1836, [Mgr Lartigue] demanda au pape Grégoire XVI d'ériger Montréal en diocèse sans attendre la permission du *Colonial Office*. Après ce coup de force, les gouverneurs s'ingéreront de moins en moins dans les affaires internes de l'Église. Les historiens estiment que l'élévation de Québec au rang d'archevêché et de province ecclésiastique, en 1844, marque la pleine indépendance de l'Église catholique par rapport à l'État canadien <sup>1</sup>.

L'Église saura profiter de cet espace d'autonomie pour instaurer dans les possessions même de la Reine très-protestante une manière de chrétienté :

Ayant depuis 1844 la possibilité de découper, d'administrer, de recruter et d'uniformiser son territoire à sa guise, suivant l'érection de la première province ecclésiastique canadienne, le clergé canadien-français disposait d'un précieux espace de liberté sociétal et la rare ambition d'y aménager une société.

Rien, d'ailleurs, ne résistera à l'encadrement diocésain, touchant aussi bien la colonisation, l'agriculture, les caisses populaires, le syndicalisme ouvrier (agriculteurs, foresterie, pêcheurs, ouvriers, patrons, enseignants, etc.), que le système scolaire, le service des loisirs, les services sociaux, les hôpitaux, etc <sup>2</sup>.

Rendue possible par le premier évêque de Montréal, cette œuvre fut réalisée principalement par son successeur, Mgr Bourget, évêque de 1840 à 1876, le premier chef de file de l'ultramontanisme au Canada français <sup>3</sup>.

<sup>1 —</sup> Jean-Claude DUPUIS, *Le siècle de Mgr Bourget*, Lévis, Fondation littéraire Fleur de Lys, 2016, p. 36.

<sup>2 —</sup> Jean-François LANIEL, «L'Église-nation canadienne-française, au siècle des nationalités : regard croisé sur l'ultramontanisme et le nationalisme », Études d'histoire religieuse, n° 81, 2015, p. 33. — Roberto PERIN, «L'Église et l'édification d'une culture publique au Québec », Études d'histoire religieuse, n° 67, 2001, p. 263-264.

<sup>3 —</sup> Voir J.C. DUPUIS, « Mgr Ignace Bourget et l'ultramontanisme canadien-français », *Le Sel de la terre* 38, p. 137-166.

C'est à ce moment que naquit le projet d'une Confédération entre quatre provinces : le Québec catholique et français, l'Ontario protestante et anglaise et deux petites provinces Maritimes. Il s'agissait de créer un gouvernement fédéral chargé essentiellement de l'économie et de la politique extérieure, tandis que tout ce qui avait trait à la vie nationale – notamment l'éducation – reviendrait aux provinces ; étant sauf un certain nombre de libertés garanties par la Constitution, principalement la liberté religieuse <sup>1</sup>.

C'était pour l'Église l'occasion de donner à sa place acquise dans la société une base juridique beaucoup plus stable et de se garantir une large liberté dans les provinces majoritaiprotestantes rement tout en dotant la province de Québec d'une législation profondément catholique – bref de fonder une sorte de chrétienté. Le projet



Cathédrale de Montréal, réplique de St-Pierre de Rome, érigée par Mgr Bourget au cœur du quartier financier – protestant – de la ville.

correspondait de plus à une montée en puissance des Canadiens-Français, dont la population grandissait rapidement grâce aux familles nombreuses, et de l'Église qui accroissait chaque jour son influence avec la fondation de l'Université Laval, la multiplication des diocèses, l'augmentation de la proportion de prêtres.

#### La Croix et le Lys (1865-1866)

Jusqu'ici, la nation canadienne-française n'avait réagi que par instinct de survie. L'heure semblait maintenant venue de rassembler, à la lumière de la foi et de l'histoire, tous ces instincts épars pour définir la nature intime de cette chrétienté en formation. Il fallait tracer clairement le chemin à suivre

<sup>1 —</sup> L'organisation du gouvernement fédéral et de chacun des gouvernements provinciaux était parfaitement parallèle : aux deux niveaux, le pouvoir législatif était constitué par deux Chambres (la *Chambre basse*, composée de députés élus par région, propose et vote les lois ; la Chambre haute, rassemblant les Sénateurs nommés par le Premier ministre, avalise les lois ainsi votées). Le gouvernement exécutif est composé par le Premier ministre (le chef du parti qui a fait élire le plus de députés) qui choisit ses ministres parmi les députés.

et insuffler un saint enthousiasme pour accomplir les destinées nationales dictées par la Providence divine.

Cette œuvre devenait d'autant plus urgente que les adeptes du libéralisme se présentaient au peuple comme des libérateurs. Il fallait prouver, l'histoire à la main, que l'Église avait forgé l'âme de la nation canadienne française, qu'elle l'avait sauvée au lendemain de la terrible Conquête et que la fidélité aux desseins de la Providence constituait son plus ferme appui pour aspirer à un avenir glorieux.

Ce rôle, c'est Louis-François Laflèche qui l'assumera.

Laflèche a compris que les débats d'idées comptent de plus en plus dans une société régie par le système parlementaire où siègent des députés. Les journaux d'idées constituent pour les uns et les autres une pièce-clef dans le déploiement d'une stratégie d'influence. Depuis 1848, pour l'Église catholique du Québec et d'Europe, un ennemi est apparu sur la scène publique : une conception de la démocratie portée par les idées libérales en lutte contre l'autocratisme et singulièrement celui des autorités religieuses <sup>1</sup>.

La pensée de l'abbé Laflèche avait atteint sa pleine maturité. Il avait vu de près, dans les plaines immenses, tout ce que la corruption morale inhérente à une civilisation dégénérée peut opposer à l'action de la grâce. Dans ses voyages aux États-Unis, il avait constaté que les émigrés issus du Québec en s'assimilant à ce pays républicain perdaient fréquemment, avec leurs coutumes nationales, la foi catholique elle-même. Ces contrastes si saisissants avec ce qu'il avait connu lui avait fait comprendre par expérience tout le secours qu'une nation catholique apporte à la religion et au salut des âmes. Ces connaissances, issues de la vie pratique, se traduisent en actes : il sera le défenseur d'une chrétienté.

C'est par une série d'articles, modestement intitulés *Quelques considérations sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille*, que l'abbé Laflèche ouvre sa carrière doctrinale. Ils paraissent dans le *Journal de Trois-Rivières* du 20 juin 1865 au 21 mai 1866. Toute l'argumentation tend à montrer que la fidélité à la vraie religion, et notamment à la doctrine politique et sociale de l'Église, est le meilleur gage de la prospérité de la nation.

## • L'Église doit parler!

Les deux premiers articles expliquent pourquoi l'Église doit parler. En régime de démocratie, tous les fidèles assument une certaine responsabilité politique. C'est donc à l'Église et à ses pasteurs d'enseigner au peuple les principes moraux qui doivent le guider dans cette tâche.

<sup>1 —</sup> Louis ROUSSEAU, *Monuments intellectuels de la Nouvelle-France et du Québec ancien* sous la direction de Claude CORBO, Presses de l'Université de Montréal, 2014, p. 237.